

Numéro

5

Été

2016

VILLEQUIERS - INFOS





Pauline est très fière de cette photo où elle pose avec Salim SDIRI, sauteur en longueur de talent, qui a reçu un javelot dans le dos lors d'un meeting à Rome le 13 juillet 2007 ; Salim détient le record de France de saut en longueur depuis juin 2009, avec 8m42.



On tient le bon bout !

Après un printemps pourri et éprouvant, marqué par de fortes intempéries, nous sortons du maus-sade pour aller vers le beau. Quelques maisons ont subi des dégâts et la commune a été classée en état de catastrophe naturelle.

On tient le bon bout !

Les beaux jours sont devant nous, et nous allons les apprécier !

Après plus d'un an de travaux qui ont perturbé nos habitudes et causé quelques désagréments, le centre bourg et la mairie arborent un visage nouveau dont nous pouvons tous être fiers.

On tient le bon bout !

La réception des travaux aura lieu la première quinzaine de juillet. Suivront le déménagement et l'installation du mobilier. C'est après les congés, le 23 août, que notre nouvelle mairie sera ouverte au public.

Dans la continuité de ces travaux, une étude sur la mise aux normes de l'assainissement collectif a été lancée. Une réunion suivie d'une enquête publique seront organisées à la rentrée.

L'inauguration du centre bourg et de la mairie aura lieu le samedi 17 septembre à 11h. Chacun de vous est bien entendu convié à cette fête.

Parallèlement, certains fossés feront l'objet d'une remise en état, notamment dans les hameaux, à la rentrée.

L'aménagement de la route de Baugy est quant à lui planifié pour 2017... Enfin, le projet de La Septaine, notre communauté de communes, pour la cantine/garderie débutera au dernier trimestre.

Ces aménagements ont tous pour but de vous offrir de meilleurs services et une qualité de vie agréable.

En retour, pour que chacun profite pleinement de ces nouvelles réalisations, un minimum de respect serait souhaitable.

Respect et civisme pour le village ... Ce n'est pas parce que c'est le bien de la collectivité que l'on ne doit pas le respecter... Toutes les dégradations entraînent des frais de remise en état, supportés par les impôts de tous les citoyens du village.

Respect de ses voisins et des habitants en général. Trop de plaintes attestent que la vie en collectivité est encore difficile... Nous devons nous discipliner et faire en sorte que les nuisances sonores, bricolage et jardinage du dimanche ne viennent pas déranger notre entourage, tout comme les feux qui sont formellement interdits.

Un peu de civisme, de respect et de tolérance et tout le monde passera un bon été.

Ce n'est pas Villequiers qui nous appartient, c'est nous qui appartenons à ce village, soyons en dignes !

Enfin, pour la seconde fois, nous accueillerons le Trophée d'Or. Cette année, nous partageons l'épreuve avec la commune de Chassy.

Le dimanche 21 août au matin, nous lancerons donc la 20^{ème} édition de cette belle course de cyclisme féminin. Venez nombreux à cette grande fête populaire !

Passez un bel été et bonnes vacances à tous !

Votre maire, Pascal Méreau

AGENDA

13 juillet : feu d'artifice inter-communal suivi d'un bal, à Gron.

14 juillet : repas républicain à Chassy

21 août : Villequiers ville-étape du Trophée d'or.

4 septembre : repas des ACPG-CATM FSC Villequiers

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

2016 à 11 heures : inauguration centre bourg et mairie.

Ateliers : les jeudis 29 sept., 6, 13 et 20 octobre

de 16h30 à 18h30 au FSC : ateliers nutrition avec la CPAM

jeudi 27 octobre de 14h à 16 h : intervention infirmière de l'IRSA

jeudi 3 novembre de 16h30 à 18h30 : présentation et info CPAM.

NB : ces ateliers sont gratuits et ouverts aux seniors de la Commune et de la Communauté de communes.

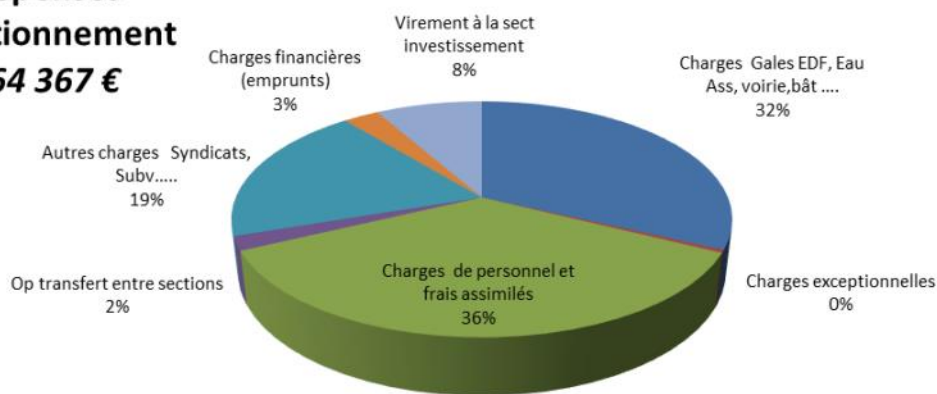
08 octobre : soirée cabaret (comité des fêtes)

11 novembre : commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale

Décembre : repas des anciens



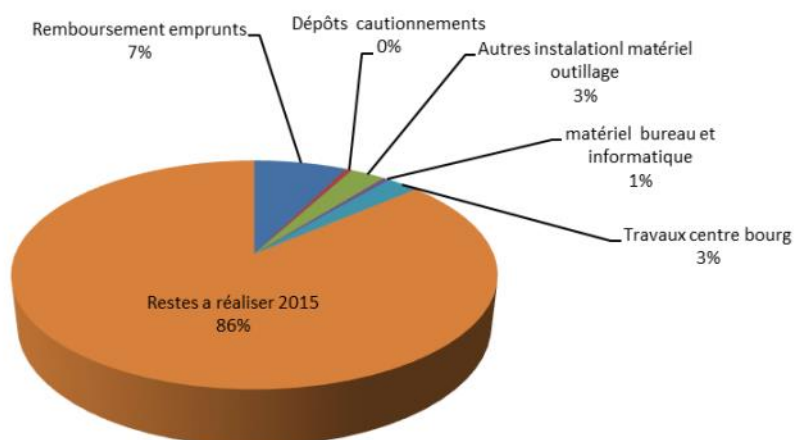
Dépenses fonctionnement 364 367 €



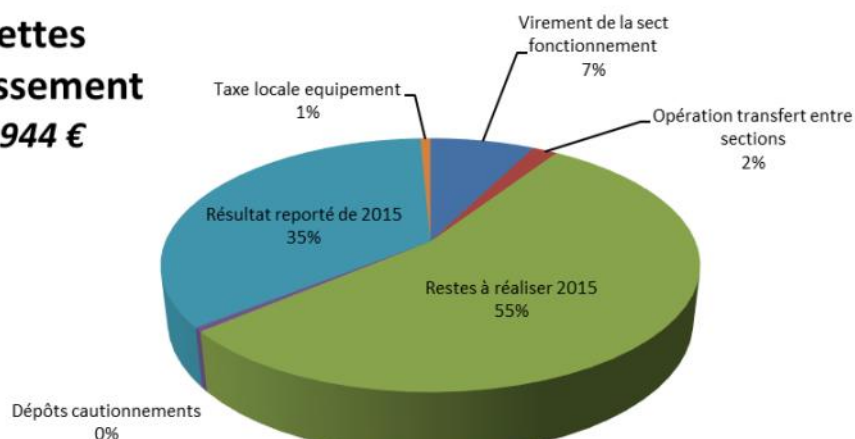
Recettes fonctionnement 364 367 €



Dépenses investissement 399 944 €



Recettes investissement 399 944 €



Délibérations du conseil municipal

04/12/2015		A l'ouverture de la séance, une minute de silence est respectée en mémoire aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015
	2015_12_01	Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité au comptable -
	2015_12_02	Gestion différenciée des espaces verts publics de Villequiers
	2015_12_03	Implantation poste transformation EDF parcelle AD-203 RUE DE LA LIBERTE-
	2015_12_04	Transfert garanties emprunt accordées à Jacques Coeur Habitat au profit de France Loire
	2015_12_05	Modification des statuts du SIVY (article 2 objet et compétences)
	2015_12_06	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2014-SIAEP de Nérondes -
	2015_12_07	Bois de chauffage saison 2015/2016 -
	2015_12_08	Délibération de principe pour prise en charge de travaux suite à mutualisation de la micro-station de traitement des eaux usées. -
	2015_12_09	Décision modificative transfert de crédits -
	**	<u>C.C.A.S</u> : suite à la loi NOTRe du 08/08/2015, les communes de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre ou pas leur Centre Communal d'Action Sociale. A l'unanimité, le conseil municipal de Villequiers décide de maintenir son CCAS.
	**	<u>Peupliers à CLANAY</u> : voir pour la gestion des souches et des repousses
	**	Procédure de mise en place des entretiens professionnels des agents de la commune, suite à suppression du système de notation.
	**	<u>Points sur les travaux</u> :
		- centre bourg : chantier se déroulant correctement. Exposé du bilan actuel de l'opération = 713 610 €/TTC (plus-value 22 000 €)
		- mairie : désamiantage terminé, démolition intérieure en cours.
		- étude pour projet assainissement du centre-bourg : à ce jour 3 offres reçues
		- autres projets : curage de fossé (bas de Ste Catherine et Crux). Aménagement de sécurité routière RD12 (route de Baugy) et RD72 (route de Laverdines)
		<u>Nuisances sonores</u> : (pétition de voisinage dans le centre bourg)
		Réfléchir à la nécessité d'une mise en place d'un arrêté municipal si persistance des nuisances.
11/02/2016	2016_02_01	Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du CHER
	2016_02_02	Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent
	2016_02_03	Convention de prise en charge de la participation familiale au coût des transports scolaires
		Travaux envisagés : amélioration de la sécurité route de Baugy et route de Laverdines.
		Point sur les travaux du centre bourg et restructuration de la mairie. Pas de remarque particulière à formuler
		Point concernant le SIETAH
		Point sur les différentes commissions CDC La Septaine
		Zéro pesticides : Dominique fait le point sur l'avancement du projet
		Devis ONF : travaux prévus : 7000€ pour le dégagement de la parcelle 18A pour permettre la pousse des jeunes chênes.
		Courrier FNACA : demande de pose d'une dalle au pied de la plaque commémorant le 19 mars.
		prochain « séminaire correspondants défense »
		Jacques résume le rapport de l'expertise qui a été faite sur le captage d'eau potable de Villequiers
25/03/2016	2016_03_01	Modification temps de travail Adjoint Technique 2ème classe
	2016_03_02	Demande de subvention départementale pour réaliser une étude de faisabilité en vue de créer un système d'assainissement collectif
	2016_03_03	Modification des statuts de la CDC de La Septaine
	2016_03_04	Approbation du compte de gestion
	2016_03_05	Approbation du compte administratif du budget communal 2015
	2016_03_06	Vote du taux des taxes locales 2016
	2016_03_07	Vote du budget 2016

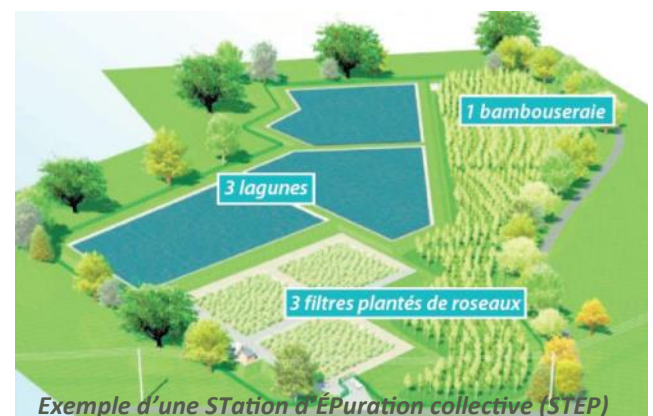
	2016_03_08	Convention entre la commune de VILLEQUIERS et la CDC La Septaine pour réalisation d'un assainissement non collectif commun.
	2016_03_09	Dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonie".
	**	<u>COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU</u>
		<i>Point sur les travaux du centre bourg et de la mairie :</i>
		- éclairage église fait
		- engazonnement et paillage réalisés
		- mise en oeuvre du stabilisé sur la place
		- faux plafonds et placo mairie posés
		- offres de prix pour mobilier mairie reçues (Dactyl-Buro et Yves Ollivier)
		nuisances sonores, un courrier sera envoyé par la mairie au propriétaire et au locataire
		si comme l'an passé une étape du Trophée d'Or Féminin est envisagée sur la commune, le conseil a également "budgétisé" une subvention exceptionnelle.
		Le CME (Conseil Municipal des Enfants) est prévu au programme scolaire de la rentrée scolaire 2016/2017, il conviendra de désigner 2 délégués au sein du conseil municipal.
13/05/2016	2016_05_01	SDE Plan REVE rénovation EP Route de Clanay et Rue Basse
	2016_05_02	Fonds de Solidarité Logement reconduction
	2016_05_03	CDC La Septaine statuts intégration compétence exploitation infrastructures et réseaux communication électronique
	2016_05_04	Bien sans maître (terrain Croix Blanche)
	2016_05_05	Suppression poste adjoint technique basé sur 7 / 35^{ème}
	**	Nuisances sonores - courrier riverain
		Trophée d'Or féminin : dimanche 21 Août - contre la montre organisé sur Villequiers-Chassy
		Point sur travaux Centre Bourg et Mairie : avancement, contrôle, mesures libératoires
		Recensement de la population entre le 19/01 et 18/02/2017. nomination coordonnateur
		point SIETAH et SIAEP par Jacques, exposé travaux programmés
		Terrain Vildy
		Feu artifice intercommunal le Mercredi 13 Juillet au soir à Gron / 14 juillet repas de midi avec Chassy
		Conseil municipal des enfants pour la rentrée
		Chemin ruraux : invitation réunion formation le 10/06 sur la législation

Information : la municipalité étudie l'assainissement collectif

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « Assainissement » sera transférée à la communauté de communes, en 2017 ! Le président de La Septaine a déjà annoncé haut et fort que si les communes n'avaient rien entrepris pour se conformer à la loi, il ne serait pas question que La Septaine le fasse à leur place ! Ne voulant pas être mise au pied du mur, et voulant profiter des financements aux taux améliorés pour une période de 3 ans, la municipalité a décidé de commencer l'étude du réseau d'assainissement collectif ; le bureau d'études retenu, suite à l'appel d'offres, est le cabinet LARBRE-Ingénierie de Montlu-

çon ; le plan de zonage (couverture de la commune par le futur réseau) est en cours d'élaboration, et sera vraisemblablement présenté en réunion publique au cours du 4^{ème} trimestre 2016. En effet, il n'a pas été possible de reprendre le plan, beaucoup trop ambitieux, élaboré en 2003. Dans ce cadre, il nous faut prendre des mesures provisoires, comme la création d'une micro-station d'épuration qui permettra de collecter les eaux sales de l'école, de la mairie et de l'appartement. Cette dépense

supplémentaire, mutualisée avec La Septaine, nous est imposée par l'arrêté du 21 juillet 2015, qui interdit les branchements nouveaux directs sur un réseau qui ne débouche pas sur une station d'épuration.





L'engagement du ZERO PESTICIDE par les communes.

« TERRE SAINE »



Rappel de la loi :

C'est dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité que les communes se doivent de montrer l'exemple concernant l'utilisation de produits chimiques sur leur territoire. Avec la loi LABBE ceux-ci ne pourront plus être utilisés dans l'entretien des espaces extérieurs à partir de janvier 2017. En devenant « Terre Saine » la commune lance une nouvelle dynamique pour plus de santé et de biodiversité dans l'intérêt de tous (les agents communaux et les habitants). Les particuliers vont suivre cette avancée notable dans un avenir proche puisque l'utilisation de ces produits polluants pour l'air et l'eau sera interdite en 2018.

L'utilisation de produits tels que pesticides et insecticides ont longtemps été utilisés et considérés comme très utiles pour la lutte contre les dits « nuisibles » et « mauvaises herbes ». Aujourd'hui nous découvrons ou redécouvrons qu'il existe de très nombreuses autres façons de procéder n'ayant aucune répercussion sur notre santé. En effet, lors d'un traitement réalisé, seul 10% du produit est utile, le restant, soit 90% est relargué dans la nature et se retrouve dans l'air que nous respirons et dans les eaux que nous buvons - à l'origine de nombreuses maladies et allergies. Ces produits puissants viennent aussi perturber des écosystèmes fragiles et déstabilisent toute une vie, qui fonctionne normalement en symbiose, ayant pour conséquence l'appauvrissement inquiétant de la biodiversité.

Il est donc temps de sortir du « tout pesticide » et les communes sont en première ligne pour cet élan. Ce qui est une chance pour nos territoires n'en est pas moins un déficit de taille. C'est pour cela qu'il faut pouvoir s'y préparer. Comment, en effet, alors que tous les aménagements extérieurs ont été pensés avec l'aide de la « chimie », pouvons-nous garder nos espaces agréables à l'œil ?



Pour que cette transition soit réussie, il faut que notre regard sur les « nuisibles » et les « mauvaises herbes » change, et il en va de notre capacité à nous former et à anticiper les entretiens. Il faut comprendre comment une plante s'installe et mettre en œuvre des solutions pour l'en dissuader si besoin : c'est déjà un moyen de désherber. Un bon balayage régulier, un ratissage, la plantation de plantes couvrantes dans certains espaces et massifs peuvent largement soulager la tâche fastidieuse du désherbage manuel. Passer au fleurissement permanent est aussi une autre alternative intéressante que la commune va engager dès cette année. Aussi utiliser la plante et le vivant comme des alliés et ne plus systématiquement lutter contre, permet de bénéficier de leurs nombreuses propriétés et compétences tel le bio-contrôle, les associations de plantes, la symbiose, la couverture des sols (évitant désherbage, et évaporation). Le paillage de copeaux de bois (BRF) peut aussi être une solution pour couvrir le sol des massifs et réduire le désherbage et l'arrosage. Voici quelques-unes des solutions à notre portée.

Lors de ce passage au zéro pesticide certaines communes vont faire le choix d'être accompagnée par des professionnels qui les suivront et les formeront à ce changement de vision de l'entretien de leur espaces extérieurs. Ces démarches aidées sont subventionnées par la **Région Centre** et **l'Agence de l'eau** à hauteur de 80%. L'accompagnement consiste à faire un diagnostic des procédés d'entretiens utilisés jusqu'alors. Une cartographie de l'ensemble du territoire sera réalisée aboutissant sur un plan de gestion de l'entretien par zones, gradué par niveau d'exigence. La formation des élus et des agents d'entretien sera mise en place tout au long de l'accompagnement. La communication au grand public sera faite par le biais d'articles dans la presse, d'organisation de réunions publiques, de distribution de flyers, et la mise en place de panneaux d'information concernant la démarche engagée par la commune en zéro pesticide.

Pascale MARQ
ATELIER DESIGN PAYSAGE



La France qui gagne : aujourd'hui, Pauline CHAPELIER



C'est une toute jeune femme, 19 ans à peine, au sourire chaud et lumineux qui nous accueille sur le pas de la porte, en cette matinée d'avril un peu grise et humide, synonyme de froidure hivernale... Un véritable rayon de soleil, le charme insolent de la jeunesse, qui vous fait dire que vous avez bien fait de vous lever ce matin-là !



Née à Villequiers, Pauline y passe toute son enfance et y va à

l'école primaire où elle aura à faire face à trois institutrices différentes durant son parcours : Mme LANDUREAU dont elle garde le souvenir effrayé et malodorant des souris et serpents, Mme Christelle SOUCHET, et Mme Delphine CHOLET .

« A trop se pencher sur ses problèmes, on finit par tomber dedans ! »

Ensuite, nous retrouvons Pauline dans le collège de Nérondes, où, en classe de cinquième, elle découvre l'athlétisme. Elle a donc 12 ou 13 ans à peine quand



Belle brochette de médailles

l'envie de courir, de sauter commence à la tenailler. Et cela va durer sept ans, sept années pendant lesquelles elle volera sur les pistes, grappillant les médailles les unes après les autres.

Pauline poursuit tranquillement ses études dans le lycée Jacques Cœur de Bourges où elle décroche son bac ST2S en 2015 ! Ses exploits, en course, en saut et autres spécialités atteignent des sommets en 2013/2014/2015.

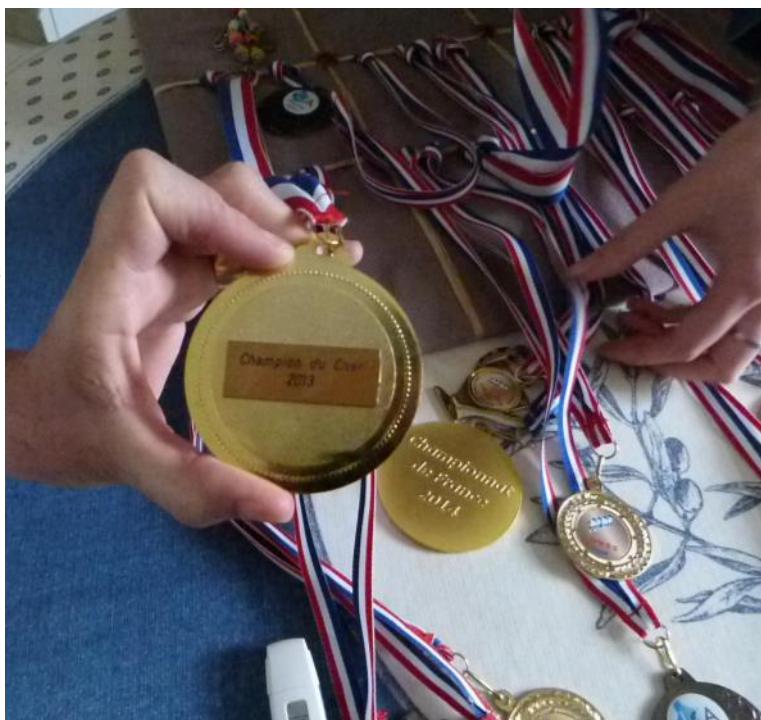
Plus on fait d'erreurs, moins il y en a faire !

La voici championne du Cher, championne régionale, championne de France ! Sa collection de médailles en dit long sur son parcours sportif et sur les succès qui l'ont jalonné !

La rentrée scolaire 2015/16 oblige Pauline à s'éloigner de Villequiers et de son club avarais, pour aller suivre des études, en première année de BTS en esthétique à Vichy.



Mai 2013 : Saut en longueur à Clermont





Juin 2012 : « Tu ne pourras jamais me dire d'arrêter. Il faudra au moins que je franchisse l'arrivée ! »
 « Vole Pauline, vole au dessus de la piste ! »

« Tu cours peut-être vite, tu sautes et lances sûrement loin, mais le tout reste dans ta tête. »



Et donc, après sept années d'athlétisme, la voici condamnée à faire un choix crucial pour son avenir : elle décide d'arrêter le sport de compétition pour différents motifs : l'éloignement, les horaires, le WE... Elle ne peut plus coordonner athlétisme et études mais continue à courir de temps en temps quand elle en trouve le temps, pour le plaisir : la compétition, l'entraînement, le jeu, l'entraîneur, l'ambiance ... tout lui manque ; elle a tout arrêté d'un coup et n'a pas encore eu le temps d'en faire son

deuil ; fidèle à ses débuts dans le club d'Avord, elle ne souhaite pas s'inscrire dans un autre club à Vichy ; Pauline aurait le désagréable sentiment de trahir celui qui l'a vue grandir et gagner !



Mars 2012 Bourges : quelle volonté, quelle puissance dans ce départ !



Combinés d'hiver : compétition hivernale où 5 épreuves sont regroupées sur une même journée : lancer de poids, longueur, hauteur, 800m et 80m haies. (au centre, en noir : l'entraîneur)



Bordeaux, championnat de France : le podium de la victoire !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Préfecture
Direction des Collectivités Locales
et des Affaires Financières
Service d'ingénierie et de contrôle de légalité
Sous-pôle de contrôle de légalité

ARRÊTÉ n° 2015-1-0302 du 29 mars 2015
portant établissement de la liste des immeubles sans propriétaire connu
au titre du 3° de l'article L. 1123-1 du code général
de la propriété des personnes publiques

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1123-4, qui fait obligation au représentant de l'Etat dans le département d'arrêter, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, la liste des immeubles sans propriétaire connu, non assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas acquittée ou a été acquittée par un tiers,

VU la liste du 9 février 2016 des immeubles satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, transmise par la direction départementale des finances publiques du Cher,

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L. 1123-4 précité, le préfet arrête la liste de ces immeubles par commune et la transmet au maire de chaque commune concernée,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Les parcelles présumées sans maître au sens du 3° de l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques figurent, pour chaque commune concernée, en annexes du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera affiché en préfecture et en mairie et s'il y a lieu, il sera procédé à une notification aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher et les maires des communes concernées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et en mairie.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

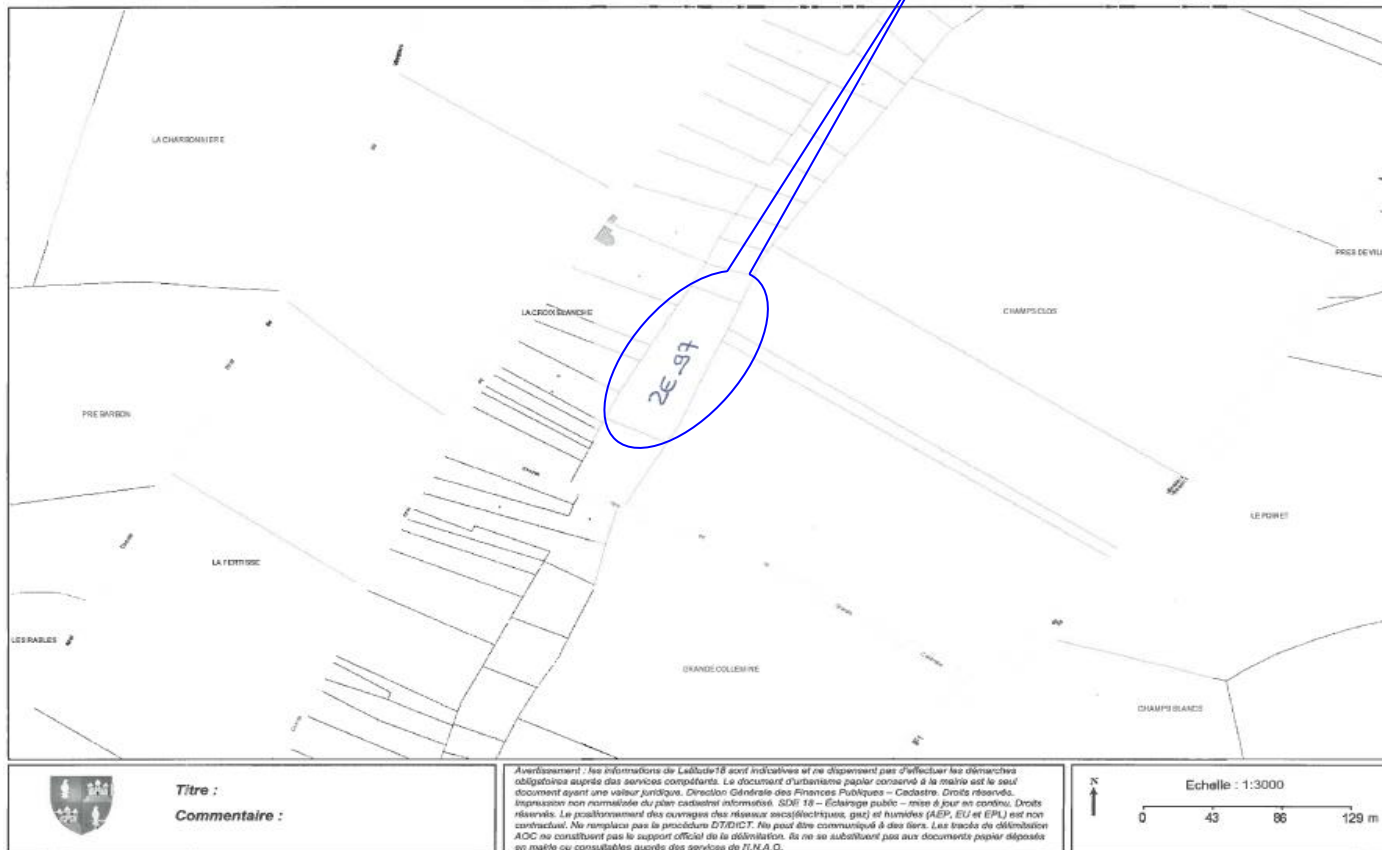
Fabrice ROSAY



ANNEXE 44
VILLEQUIERS

Section cadastrale	Numéro de plan
ZE	97

N.B. : les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 1^{er} janvier 2016. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.



Chantier : les dernières avancées en photos



Recensement de la population en 2017, appel à candidature

Celui-ci se déroulera entre le **19 janvier 2017** et le **18 février 2017**.

Comme tous les 5 ans, sous le contrôle de l'INSEE, la commune doit recenser les habitants.

Le conseil municipal doit recruter un agent recenseur ; il lance un appel à candidature au sein de la commune.

Les prérequis pour ce poste sont les suivants :



- être résident de Villequiers
- être disponible entre le 19/01 et le 18/02/2017 (en journée, le soir et éventuellement le week-end)
- avoir une bonne connaissance de la commune (du bourg comme de ses hameaux)
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique.

Cette mission est rémunérée, la personne retenue devra participer à une journée de formation qui se déroulera au courant du 4^{ème} trimestre 2016.

Tout dépôt de candidature écrit, s'effectue en mairie, et cela avant le **15 septembre 2016**.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les modalités du poste nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de marie ou Mme Jeannine Bontemps (coordinatrice communale des opérations de recensement).

Le recensement citoyen obligatoire



Le recensement militaire de l'ensemble des jeunes filles et garçons âgés de seize ans est une obligation légale qui doit être accomplie à la mairie dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. Cette démarche volontaire constitue une étape importante du processus de réalisation du jeune citoyen. Elle conditionne aussi l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique tels les épreuves d'examens scolaires ou le permis de conduire. Il s'agit donc d'une démarche civique essentielle qui peut exposer les jeunes administrés, et ce jusqu'à leur 25 ans, à des difficultés en cas d'inobservation du délai légal évoqué précédemment.

Pour tous renseignements, voir en mairie ou le site internet :

www.villequiers.fr

La réserve opérationnelle : qu'est ce que c'est ?



C'est la possibilité d'ajouter une expérience militaire solide et durable à sa vie personnelle et professionnelle. C'est le moyen d'apporter son envie, son courage, son intelligence à une expérience exaltante, vécue dans le cadre exigeant et chaleureux de l'armée de Terre. La réserve opérationnelle permet le renforcement des forces armées. Elle rassemble des citoyens volontaires totalement intégrés dans le dispositif militaire. Après un processus de sélection, chacun signe un contrat d'engagement appelé ESR (engagement à servir dans la réserve). Le réserviste opérationnel n'est pas un bénévole. Il bénéficie d'une formation régulière et rigoureuse. Il est rapidement opérationnel pour servir aux côtés des militaires d'active.

La réserve opérationnelle de l'armée de Terre compte aujourd'hui 16 000 soldats. **5000 postes sont à pourvoir** dans la réserve chaque année.

La réserve opérationnelle de l'armée de Terre compte aujourd'hui 16 000 soldats. **5000 postes sont à pourvoir** dans la réserve chaque année.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL ?

- Avoir la nationalité française,
- Avoir plus de 17 ans
- Être médicalement apte
- Être en bonne condition physique et mentale,
- Avoir effectué sa journée Défense et citoyenneté (JDC)
- Jouir de ses droits civiques
- Réussir l'entretien et les tests de sélection.

L'engagement initial est de 2 ans renouvelables par périodes de 3 à 5 ans. Il peut être résilié à tout moment, sur demande.

Pour en savoir plus :

www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/devenez-reserviste-operationnel

La tendance est aux vols opportunistes. Nul besoin de s'absenter longtemps pour être victime d'un cambriolage !



Infos cambriolages

24 mars 2016 : La Gendarmerie Nationale communique

Depuis plusieurs semaines, de nombreux cambriolages sont constatés par les unités de gendarmerie du Cher. Ceux-ci sont commis en journée, dans les résidences principales momentanément vides d'occupant. Les bijoux et le numéraire sont particulièrement ciblés.

Des constatations réalisées, il ressort que :

- les objets de valeurs et documents importants sont laissés à la vue, ou rangés aux mêmes endroits, dans les chambres ou la salle de bains.
- tout véhicule inconnu du voisinage (actuellement de type break et de couleur grise), occupé par trois ou quatre hommes doit être considéré suspect.

Outre les précautions d'usage destinées à protéger vos biens, nous vous sollicitons afin d'endiguer ce phénomène. Tout fait similaire ou toute présence suspecte dans ou aux abords de votre quartier ou lieu-dit doit être signalé dans les plus brefs délais à la gendarmerie nationale en composant le 17.

#Tous Unis Contre la Haine

Ça commence par des mots.
Ça finit par des crachats, des coups, du sang.

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie constitue une priorité du Gouvernement. La loi interdit et sanctionne le racisme et l'antisémitisme sous toutes leurs formes. Les peines varient en fonction de la façon dont ils s'expriment : des propos insultants ; un traitement différent et défavorable par rapport à d'autres personnes (il peut s'agir alors d'une discrimination) ; des violences physiques.

La liberté d'opinion est une liberté fondamentale, affirmée en France dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui énonce en son article 10 que "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses." Comme toute liberté fondamentale, elle comporte cependant des limitations strictes, déjà énoncées dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette liberté est en effet garantie "pourvu que [sa] manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi".

La liberté d'expression est le corollaire de la liberté d'opinion. Comme elle, elle connaît des limites. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame en effet : "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi."

En savoir plus : <http://www.gouvernement.fr/tousuniscontrelahaine-ce-que-dit-la-loi-4046>

Ramassage des OM (Ordures Ménagères) du centre-bourg : à partir du mois d'août inclus, les OM du centre-bourg seront à nouveau collectées directement par le SICTREM, c'est-à-dire le vendredi en début de matinée (dès le vendredi 05 août) ! La rédaction en profite pour remercier les agents communaux pour leur dévouement pendant toute cette longue année de chantier, au cours de laquelle ils ont effectué le ramassage des OM tous les jeudis après-midi, en bravant les intempéries !

Les festivités du premier semestre en photos



Les grands évènements sportifs à Villequiers !

Championnat départemental de tir à l'arc sur cibles 3D !



De biens étranges animaux rôdaient à Villequiers le 17 avril 2016. Nous avons notamment repéré un puma, un

bison, des chats sauvages, un loup blanc ! Le parc du château a été particulièrement envahi par les plus sauvages de ces charmantes bestioles. Mais on pouvait en trouver un peu partout dans la commune, heureusement un peu plus pacifique comme ce chevreuil bondissant et ce cerf (photo de couverture) un peu plus loin sur la route de Laverdines ! Ou encore comme ce manchot qui avait pris ses quartiers d'hiver au bord du lavoir de la Grenouillère ; des animaux que nous n'avons pas vraiment l'habitude de croiser sous nos yeux. Mais, fort heureusement, les archers d'Avord, pas manchots du tout, eux, se sont empressés de les éliminer, un à un ! Et pour être sûr de ne pas en avoir oublié, ils y sont retournés l'après-midi pour un deuxième tour.



Il s'agissait en fait d'une compétition départementale, organisée par le club des tireurs à l'arc de Avord sur cibles en 3 dimensions, comptant pour le championnat de France ! Des archers avaient fait le déplacement depuis la Touraine et de tout le Berry. Près de 80 tireurs participaient à la compétition.



Championnat de France



Le championnat de France Nature 2016 s'est déroulé à Mézières les Cléry (45) du 21/05/2016 au 22/05/2016 ; un Avarais, M. JOYEUX Alain, s'y est particulièrement distingué ; il a terminé le tournoi avec 1435 points, à 5 points du premier dans sa catégorie ; il a joué de malchance, en tirant sa seconde flèche ; la première était en

plein cœur de la cible (10 points), et la seconde est venue percuter celle-ci, déviant ainsi de sa trajectoire !

Il n'y a guère que Robin des Bois qui puisse réussir le tour de force de fendre sa première flèche avec la seconde et doubler ainsi la mise !



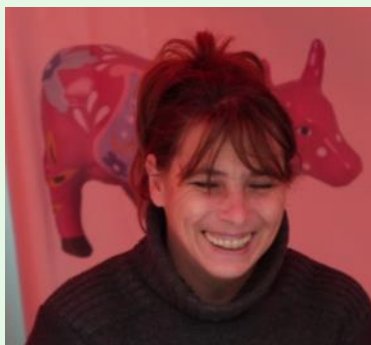
Rallye moto



Le comité des fêtes a organisé son rallye motos le 24 avril 2016 ; ce ne sont pas moins de 138 concurrents sur 117 engins qui se sont présentés sur la ligne de départ, en moto, en quad, ou en RZR (quad équipé d'un toit de cage de retournement avec fenêtres). Ils n'avaient tous qu'une hâte, c'est de commencer leur balade au plus tôt malgré l'humidité et la boue des

chemins, heureux de cet espace de liberté qui leur était offert ; certains ont même souhaité faire un tour supplémentaire. Il est à noter que le passage incessant de tous ces engins a créé une très bonne surprise en fin de journée ! Quand ils ont quitté nos chemins, les pilotes nous les ont rendus dans un bien meilleur état qu'ils ne les avaient trouvés en arrivant, les herbes hautes couchées et collées dans la boue, les ornières pratiquement toutes bouchées...

Le ravitaillement était assuré, avec le sourire, par la charmante Karine et son équipe...



NAP : Le cycle de l'eau expliqué aux enfants



pompée a suscité de nombreuses questions de la part des enfants.

+ le château d'eau de Couy dont la hauteur est de 29 mètres a vivement impressionné les enfants ; l'un des plus petits, en CE1, a demandé s'il est aussi haut que la Tour Eiffel ! Dès leur retour en classe, les enfants de tous les niveaux (CE1 à CM2), ont dessiné des châteaux d'eau ! Les différentes questions des enfants ont toutes trouvé leur réponses : combien de litres d'eau dans un bain ? Une douche ? Pour laver une voiture ? Dans les océans ?...

Les enfants ont aussi été impressionnés par le nombre



Le cycle long de l'eau naturelle avait été expliqué aux enfants, au cours du mois de janvier 2016, par M. Guillaume Bidon, directeur de l'école .

Dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périodiques), le SIAEP de Nérondes a organisé une action de sensibilisation aux économies d'eau auprès des enfants de l'école communale de Villequiers.

Cette action a été réalisée en deux temps :

- un premier temps consacré à la présentation du cycle de l'eau potable en salle de classe,
- quelques jours plus tard, les enfants accompagnés par tout le corps enseignant et le personnel d'encadrement des NAP, avec la référente NAP de La Septaine sont allés visiter deux sites de production de l'eau potable :

+ le point de captage de l'eau de Villequiers, situé route de Baugy, où les enfants ont appris que le forage mesure 90 mètres de profondeur, mais que les pompes sont situées à une dizaine de mètres du niveau du sol; au nombre de deux, elles sont capables de pomper 35m³ d'eau par heure. Le bâtiment de potabilisation de l'eau



et la taille des Icebergs dont l'exploitation de l'un d'eux pourrait suffire à l'alimentation en eau potable d'une ville comme Bourges pendant près de 10 ans !

Le cours de science du mardi après-midi s'est ainsi déroulé en pleine nature à la grande joie des enfants. Les deux visites et le trajet ont duré plus de deux heures.

Le bus a été affrété par La Septaine, qui possède la compétence école.

CME : le conseil municipal des enfants



« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. » - Loi d'orientation et de programmation pour la **refondation de l'École** de la République -

Le directeur de l'école communale, M. Guillaume BIDON a inscrit le CME dans le « projet d'école » pour la rentrée 2016.

Qu'est-ce qu'un projet d'école ? Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

Le rôle du projet d'école est de répondre aux besoins particuliers des élèves dans le respect des objectifs nationaux. - circulaire du 15/02/1990 (BO 9) -

" Le projet d'école concrétise la volonté de placer l'enfant au centre du système éducatif, en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue. Le projet d'école reconnaît l'espace d'autonomie indispensable aux acteurs du système éducatif pour adapter leurs actions aux réalités du terrain. Il doit contribuer à développer le sens de la responsabilité, l'implication effective de chacun des membres de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative. "

C'est un instrument de cohérence aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les différents partenaires.



Le doyen Lucien RAPIN, dit Lulu



C'est un personnage haut en couleurs qui nous accueille dans son atelier. Lucien est un créateur, une sorte de MacGyver rural, inventeur au quotidien, comme on aimerait en rencontrer plus souvent sur sa route !

Né à Berry, et ayant toujours habité dans le village depuis près de 90 ans, Lucien est d'une certaine façon le doyen de la commune. Ce Géo Trouvetou imagine ses inventions la nuit, en dessine les plans, et passe à la réalisation le jour venu...

Il a des noix à casser ? Le voici qui crée une broyeuse dont les terribles mâchoires sont réglables en fonction de la taille des noix ; il en a assez de les trier à la main ?



Broyeuse de noix !



Les femmes lui trouvent un air de famille avec Dany BRILLANT ! Qu'en pensez-vous ?

Voici la naissance d'une machine à trier les noix ! Les ramasser ? Un jeu d'enfant avec ce petit panier souple au bout d'un manche ! Et si cela ne suffit pas, voici la pince télescopique !

Un génie, on vous l'a dit, non ?

Il a passé toute son enfance à Berry. Lucien a usé ses fonds de culotte sur les bancs de l'école communale, quand le travail ne le retenait pas aux champs, pour y garder les vaches par exemple. Longtemps ouvrier agricole dans l'exploitation familiale, Lucien a aussi travaillé 5 ans dans l'entreprise FER-



Trier les noix, moi ? Jamais ! La machine le fait bien mieux !



Ramasseur de noix

RAND, puis 10 ans chez Ets GAUVILLE ; heureux temps où il était facile de trouver un emploi sans avoir à sortir de son village ! En fait, il n'a quitté Villequiers que pour satisfaire aux obligations légales du service militaire qui l'a conduit de Bourges à Paris puis Lunéville, Strasbourg, Colmar, Nancy et Saint-Dizier ; il a même été en poste au peloton de gendarmerie de Saint-Amand-Monrond.

C'est à quarante ans passés que Lucien emménage route de Baugy à Villequiers. Marié en 1952, il y vit toujours avec son épouse Lucienne, née à Garigny !



LE NÉCESSAIRE DE GÉO TROUVEU

Automne deux * public averti



C'est dans un beau jardin à la française, du château familial que nous sommes accueilli par Laurent ; quel contraste avec le parc où ont sévi les tireurs à l'arc, parc où la nature reste la seule décoratrice, et où la main de l'homme intervient le moins possible !

Tout ce qui a trait à la nature fascine Laurent !



Laurent aime à s'entourer d'animaux ; ainsi, le piaillage des deux oisons, « Rita et Worth », a ponctué notre entretien ; ils avaient apparemment bien des choses à nous dire, eux aussi ! Tout ce

qui a trait à la nature fascine Laurent.

Né en Bretagne, Laurent a vécu à Paris, puis à Nice. Enfant, il a fréquenté l'école de Villequiers pendant quelques mois. Depuis 3 ans 1/2, il a emménagé dans le château familial, qu'il a toujours

*« automne * public averti » est un véritable succès !*

perçu comme un joyau qu'il devait mettre en valeur ; mais il a mis un certain temps à s'accepter lui-même dans ce lieu chargé d'histoire ; sa légitimité, en ces lieux, n'était pas évidente pour lui !



Une première exposition, réussie, avec Pauline SAUVEUR, en mai/juin 2015, « Le Petit Déjeuner » lui fait prendre conscience de la magie de ce lieu mythique et de l'attrait qu'il exerce auprès du public. « automne * public averti » est un véritable succès.

Fera-t-on ça tous les ans ? L'idée séduit Laurent ; ravi de l'accueil réservé par le public, ainsi que par celui des Villequiérois qui sont demandeurs de l'ouverture régulière du château familial, Laurent prépare l'exposition « automne deux * public averti » ; six nouveaux artistes (voir plus bas) seront accueillis en septembre-octobre prochain. De nouvelles pièces du château seront ouvertes au public à cette occasion, dont les cuisines du sous-sol qui accueilleront les œuvres de Mme Laurence BERNARD, bien connue des habitants.

L'exposition photo du printemps où il héberge des photographes différents depuis deux années, semble prendre elle aussi le chemin du renouvellement annuel. Pour assurer la pérennité des deux projets, Laurent envisage la création d'une association.

Laurent nous dévoile le thème de la prochaine manifestation « le corps humain », mais il ne nous en dira pas plus ! Des nouveautés sont annoncées, des vidéos, du chant, de la peinture et de nouvelles photographies.

Tout cela nous promet encore une belle visite !

Laurence Bernard, plasticienne
Stéphanie Corne, peintre
Jacqueline Genou, chanteuse
Kevin Richardson, photographe
Isabelle Sordage, plasticienne sonore
Xavier Zimmermann, photographe et vidéaste



Bonjour, je m'appelle Cornelia, et je suis ...une corneille noire. Je niche dans le parc du château, et l'on m'a demandé de vous parler du village. Mais à quel titre, me direz-vous ? Grâce à une longue lignée de corneilles noires, qui se transmettent les faits marquant de notre commune ; une tradition orale, ou plutôt chantée, comme il sied à la gent ailée.

Un quotidien de mille fils tissés au long des siècles : voiles légers des jours de fête, des jours heureux ; velours, moire et satin des jours fastueux de l'Histoire ; tissus de laine du quotidien de travail, drap sombre des événements dramatiques : guerre, disette, famine, épidémie. Mille fils qui ont fait la grande et petite histoire de Villequiers. Un tissu dont la *trame* et la *chaîne* s'entrecroisent encore chaque jour.

Les romains disaient de mon espèce : « *Brevior est hominum vita quam cornicum* », c'est-à-dire « la vie de l'homme est plus courte que celle de la corneille ». Les scientifiques, eux, estiment que nous vivons environ 20 ans au maximum. Mais...allez savoir !

Aussi je vous propose une plongée dans les souvenirs ancestraux de votre bourg.

600-400 avant J.-C.

Les environs de ce qui sera plus tard Montfaucon ont sans doute vu s'établir des membres d'un grand peuple, les « Bituriges Cubes ». Le nom de Bituriges signifie littéralement « les rois du monde, qui associe deux termes gaulois, bitu (monde) et rix (roi). Ce peuple celtique serait venu de la basse Moselle, entre les massifs de l'Eifel et de l'Hunsrück, dans les années 600-400 avant J.-C. Jules César est le premier à mentionner ce peuple dans son ouvrage « La Guerre des Gaules ». Tite-Live en parle également comme d'un peuple puissant « sous le règne de Tarquin l'Ancien », c'est-à-dire entre 617 et 578 avant J.-C. Mais ils n'ont pas laissé de traces en pays de Montfaucon.

Par contre, la vie à époque gallo-romaine est plus attestée. Les cadastres anciens, des recouvrements toponymiques et topographiques, des photographies réalisées par la base aérienne d'Avord, permettent de reconstituer le tracé, presque partout effacé, d'une voie romaine. Celle-ci ne desservait pas directement le site d'Aléans (Baugy), qu'elle laisse à 2 km au Nord, mais passait au domaine du Gué, commune de Villequiers. Un dépôt monétaire romain, trésor de sesterces sans précision de composition par règne d'empereurs, a été retrouvé à Villequiers. Ces dépôts s'effectuant aux abords du réseau routier romain,

cette découverte apporte une preuve supplémentaire.

Les grandes invasions

Après les grandes invasions qui entraînent la chute de l'empire romain, l'histoire de ce coin de Berry reste assez obscure. La Gaule centrale, proprement celtique au moment de la conquête romaine, devient Lyonnaise ou Aquitaine ; et les Bituriges deviennent aquitains, et entrent dans une longue période de paix et de prospérité de presque trois siècles.

En 275, toute la Gaule centrale est cruellement dévastée par une grande invasion, puis à nouveau en 406 par les Vandales.

En 475, le Berry et l'Auvergne sont annexés et occupés par les Wisigoths. D'après certains historiens, leur établissement dans le pays de Montfaucon a laissé un souvenir. C'est le nom, datant de cette époque, d'un lieu qui n'est plus que le centre d'une exploitation rurale : le Ringast, autrefois sans doute le Ringar, dans la commune de Laverdines. Pour d'autres historiens, ce nom serait plus récent, et pourrait attester la possession de ce lieu par un chef normand.



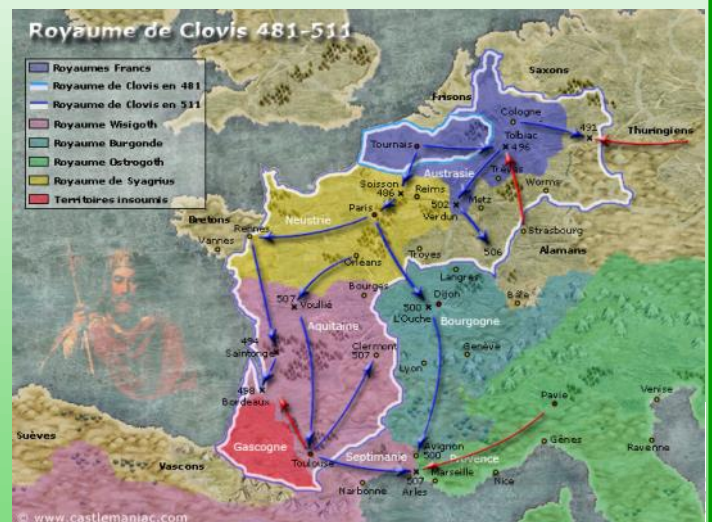
Sous le règne de Clovis (devenu roi des Francs en 481), le Berry intègre le royaume Franc ; en 506, la bataille de Vouillé met fin à la domination

wisigothe en Berry et dans toute l'Aquitaine.

Tous ces dits sont corroborés par des historiens, entre autres dans les documents suivants :

« **Baugy : des Gaulois à nos jours** » de l'Association pour la promotion des études et de la recherche archéologique dans le canton de Baugy
« **Histoire du pays de Villequiers en Berry** » de Max de Laugardière
« **Histoire du Berry** » de Louis Raynal

Dans le prochain numéro : Les VI et VII siècles et l'époque carolingienne





Après quelques mois d'incertitude largement relayée par la presse locale, le Trophée d'or (course cycliste féminine internationale) arpentera bien en août 2016 les routes du département. Fort du succès rencontré l'an passé celle-ci posera cette année encore son car podium dans notre beau village.

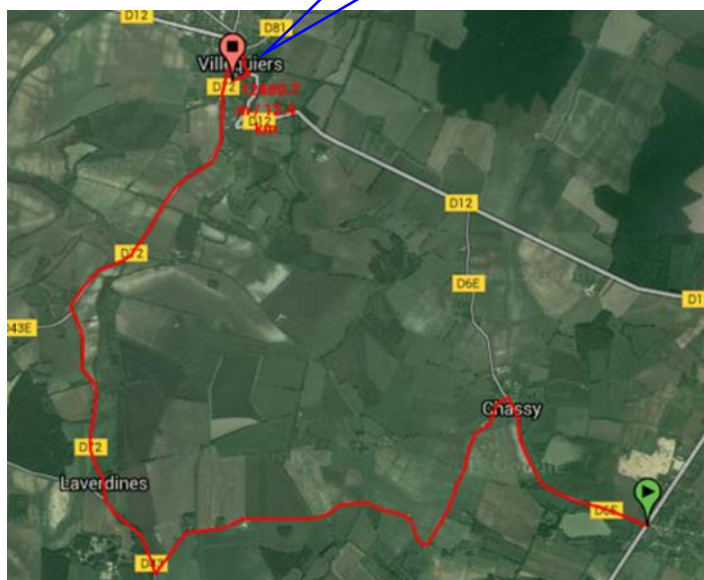
Pour l'édition 2016 Villequiers accueillera (en partenariat avec Chassy) **le dimanche 21 aout 2016 matin** l'arrivée du contre la montre individuel inaugural de la compétition.

120 cyclistes de 17 nationalités différentes s'élanceront toutes les minutes de Dejointes (début des hostilités à 09h30) pour arriver, au terme d'un effort de 12.3km et après un passage dans notre bourg flambant neuf, sur le champ de foire.

Nous attirons votre attention sur le fait que durant l'épreuve certaines voies de notre village seront fermées à la circulation (de 09h30 à 12h00 environ). Les habitants de la route de Laverdines, de la Croix Blanche, du moulin de la ville, du champ de foire, du Graillet et du bourg, devront en tenir compte pour leurs habituelles commissions du dimanche matin (les modalités de circulation seront disponibles en mairie cet été).

Pour plus de renseignements sur cette épreuve internationale, nous vous invitons à consulter le site des organisateurs :

<http://www.trophee-d-or.fr/>



Editorial :

Vous tenez entre vos mains le magazine «Villequiers Infos N°5».

Cette fois, nous sommes allés à la rencontre de personnalités, parfois hautes en couleur, mais toujours passionnantes : Laurent, l'écrivain, auteur à succès, et Lucien, le bricoleur de génie sont des créateurs, tous les deux, chacun à leur manière.

Vous trouverez dans ce numéro le dernier épisode de notre saga des champions de France nés ou ayant vécu dans notre beau village : Pauline, la sportive philosophe nous a ébloui par son charme indéniable...et ses performances !

Le projet de Conseil Municipal des Enfants vient de prendre un tour tout nouveau et devrait voir le jour à la prochaine rentrée scolaire.

Le trophée d'Or est de retour cette année pour une étape spéciale, le

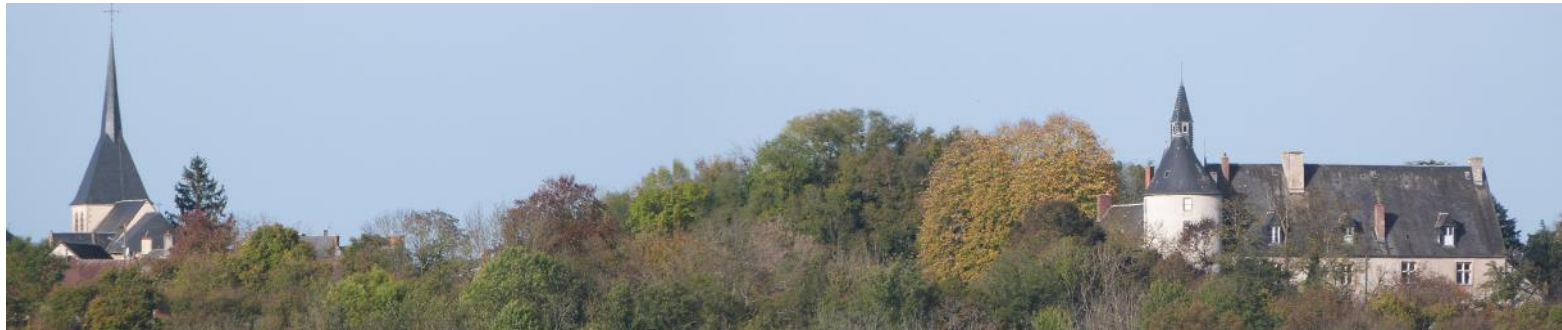
prologue contre la montre.

Pour les photos de classe, de vieux dossiers ont été exhumés des oubliettes cette fois-ci ! Pourrons-nous faire mieux la prochaine fois ? Aidez-nous, fouillez dans vos archives, toutes les photos de classe de toutes les années scolaires nous intéressent ; elles vous seront systématiquement rendues après copie.

Bonne lecture à tous.



Les membres de la Commission Infos : Andrée, Charlene, Jeannine, Marilyne, Nicole, Sabine, Hervé, Jacques



Regroupons-nous !

Votre municipalité vous propose cette année une commande groupée de fioul domestique, la mutualisation des commandes permettant d'acheter à tarif préférentiel.

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie avant le **15 septembre 2016** en renseignant vos nom, prénom, adresse et téléphone, ainsi que le type de combustible et le volume désirés.

Passée cette date, un appel d'offre sera effectué auprès des fournisseurs de produits pétroliers locaux pour une livraison fin septembre.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez contacter Hervé Petit au 06 45 86 22 84 ou à l'adresse suivante herve.petit2@aliceadsl.fr.

Suivant le succès de cette opération, une deuxième commande sera réalisée début 2017 et cette offre pourrait également être étendue aux vidanges de fosse septique.

>-----<

Votre avis nous intéresse.

Après 5 numéros de Villequiers Infos, il nous semblait important de faire un premier bilan sur ce semestriel. Celui-ci étant avant tout rédigé pour les Villequerois, nous avons souhaité connaître vos avis et attentes. Les membres de la Commission information ont bien conscience de ne pas être des professionnels de l'édition et sont prêts à recevoir toutes critiques qui permettraient de faire évoluer et d'améliorer votre Villequiers-Infos (dans la mesure où celles-ci sont constructives).

Nous laissons volontairement des champs libres afin de ne pas orienter vos réponses.

Quel type de lecteur êtes-vous ? (assidu, occasionnel, etc...)

Que pensez-vous de la forme de Villequiers infos (format, nombre de pages, taille de caractère, charte graphique, etc...)

Que pensez-vous du fonds de Villequiers infos ? (choix de photos, intérêt des articles etc...)

Qu'aimeriez-vous trouver dans Villequiers Infos ?

Vous ne souhaitez pas détériorer votre magazine, ce que nous respectons, aussi nous vous suggérons de répondre sur papier libre, ou directement par courriel adressé à herve.petit2@aliceadsl.fr.

Vous pouvez déposer vos réponses dans la boîte aux lettres de la mairie ou les remettre à un conseiller municipal. Une version électronique est également disponible sur le site de la commune.

Merci pour les précieuses minutes que vous aurez consacrées à répondre à nos questions,

La Commission Information

